

## Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 6 juin 2016

### 1) **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 mai 2016**

Secrétaire de séance : François MARY

Remarques : néant

### 2) **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

#### A) **PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUELVABLES**

La commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin et propose de valider les devis suivants :

Pour les travaux de zinguerie : 3 entreprises ont été consultées (FBM, Ouest Couverture et Clochard Maçonnerie) et seulement 2 réponses reçues, celles de FBM et Ouest Couverture.

- **Zinguerie locatifs** : Le conseil retient l'offre la moins disante de Ouest Couverture pour un montant de 4.964,29 € TTC.
- **zinguerie maison des associations** : Le conseil retient l'offre la moins disante de Ouest Couverture pour un montant de 8.285,27 €
- **Zinguerie restaurant scolaire** : Le conseil retient l'offre la moins disante de Ouest Couverture pour 5907,60 €.
- Grilles d'entrée à la mairie : 3 entreprises ont été consultées (SPS, Billeau Métais et XDS). Le conseil retient l'offre de SPS moins disante pour 2.536,92 €
- **Peinture salle de réunion n° 1** : 3 entreprises consultées (Fonteneau décoration, Bouju et Dussutour). Mr MARY propose de voir un autre chantier. Décision à prendre lors de la prochaine réunion.
- Tapisserie sur cloison isolante du théâtre à faire réaliser par une entreprise en même temps que la salle de réunion.
- Bulletin municipal : article en préparation avec les chantiers réalisés en 2015.  
Mr BOCHE propose d'équiper la grande salle de tables et de chaises pour 500 personnes sans avoir à prendre le mobilier du restaurant scolaire ou des autres salles lors des lotos par exemple qui ont lieu dans la grande salle.
- Tuiles toiture de l'église : le conseil opte pour des tuiles à ton mêlé. La déclaration préalable est donc à modifier.

#### B) **ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINE**

La commission s'est réunie avec pour sujet principal, l'entretien des noues dans les lotissements (le Pinier 1 et 2 et voirie du lotissement privé du bois). Suite à une demande des propriétaires du lotissement du bois dont la voirie est en cours d'acquisition par la commune, la commission propose de tondre les noues 3 fois par an dans tous les lotissements. Le conseil est d'accord pour cette proposition (Mr BOCHE s'abstient).

- parc de la maison de retraite : allées réalisées et résultat satisfaisant. La seule question est de savoir comment va vieillir ce revêtement ? Voir à fermer l'accès pour les véhicules à moteur (2 roues).

- La Berthomelière : les travaux d'enrobé sont terminés.

- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux à réaliser dans les prochaines semaines. Mr RENAUDET rappelle l'engagement de la commune pour l'accessibilité de la pharmacie. Mr le maire confirme qu'il a été signifié à la propriétaire la prise en charge de ceux-ci.

Mr GROLLEAU fait remarquer que les remorques agricoles endommagent les accotements au niveau du pont du Moulin Aumont. A voir en commission sur place.

#### c) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

**a) TAP** : rencontre avec le personnel pour organiser la rentrée prochaine et bilan de la dernière période prévue jeudi prochain à 20 h à la mairie, tous les membres de la commission peuvent y assister. Comité de pilotage le jeudi 23 juin à 19 h. Portes ouvertes « TAP » le 1<sup>er</sup> juillet à partir de 15 h 15 dans le parc de la maison de retraite.

**b) Cantine** : menus prévus le 16 juin à 18 h 30 à la cantine et règlement à revoir pour la rentrée prochaine.

**c) Conseil d'école** prévu le 28 juin.

**d) Conseil des jeunes** :

Aménagement du terrain arrière du presbytère : écriture du micro projet avec l'aide du P.I.J. (Point Information Jeunesse) (Mr GONNORD). Présentation devant un jury en septembre ou octobre prochain. Présentation en avant première au conseil municipal. Une subvention de 1000 € peut être attribuée dans le cadre du micro projet et 1000 € dans le cadre du projet « jeunes 79 ». A suivre.

#### d) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

- journée conviviale samedi 4 juin : journée réussie et réalisée au club house en raison d'une météo incertaine. Remise de cadeau à Mr GUILLET et Mme BOUTET pour leur départ en retraite.

- 14 juillet : les panneaux bois pour les figurines vaches (parcours golf) vont être refaits par Michel BOCHE, en vue d'une meilleure conservation. Prévoir la pose de la banderole au Pressou pour qu'elle soit bien vue dans les 2 sens vers le 15 juin. Choix de la musique pour le tir du feu d'artifice fait.

#### e) COMMUNICATION

Mr le maire donne les informations diverses suivantes :

- Bulletin municipal 2016 : commission mardi 7 juin à 18 h 30. Proposition de photos aériennes pour la couverture. Distribution à faire par la poste 1<sup>ère</sup> semaine de juillet.
- Retransmission télévisée de la finale de l'euro foot à la salle des fêtes organisée par l'association de la St Hubert. Location de la salle au même prix que pour un loto.
- AG du tennis de table vendredi prochain à 18 h 30.
- AG du Foot la semaine dernière : année de transition avec des changements dans le bureau. Le contrôle URSSAF s'est finalement terminé sans amende. Les comptes sont juste en équilibre après 3 années de déficit.
- AG de Familles Rurales : changement de statuts pour se conformer au statut national. Bonne participation des familles et des activités qui fonctionnent bien.
- Réunion de la Commission de Suivi des Sites (CSS) pour la déchetterie d'Amailoux. Toujours des nuisances olfactives mais qui semblent malgré tout en diminution.
- Départ de Mme REMBEAU, médecin généraliste à Chiché pour St Porchaire.
- Balayage des rues : après une consultation avec 12 communes pour l'achat d'un camion, il s'avère que la location reste la plus intéressante. L'entreprise BODIN a été retenue pour un coût de 266 € /passage avec 4 passages par an pour Chiché.

- Elections 2017 avec 2 bureaux de vote et répartition des électeurs au Nord et au Sud de la Nationale.
- FRIL (subvention de la Région) annulé pour la toiture de l'église mais une demande de FEADER peut être faite. De plus un fonds d'investissement pour les projets communaux a été créé, une délibération sera prise pour en faire la demande.
- Le Tacot Club Bressuirais passera le 25 juin sur la commune qui empruntera les voies secondaires entre 12 h 30 et 13 h 30.

### 3. **Schéma général de mutualisation Agglo 2B : avis du conseil municipal sur le principe**

Il s'agit de donner un avis sur le projet de schéma de mutualisation mise en place sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en vue de son adoption définitive par la Communauté d'Agglomération.

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a transmis au maire le projet de schéma de mutualisation afin que le Conseil municipal délibère pour avis.

L'élaboration du schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération a débuté en juin 2015. Ce schéma a fait l'objet d'un travail important de recensement, de rencontres, de réflexions afin de favoriser le développement des actions de mutualisation.

La réalisation d'un premier schéma de mutualisation traduit pour la Communauté d'Agglomération et ses communes membres l'existence et la prise en charge d'enjeux majeurs. L'objectif recherché est notamment l'optimisation dans la mise en œuvre des moyens humains et matériels, dans un contexte budgétaire de rigueur, afin de maintenir des services publics locaux performants au profit de la population du territoire.

Ce projet est une première étape, des adaptations seront nécessaires, en particulier parce que la mutualisation doit être au service de notre projet de territoire en cours d'élaboration.

Il est rappelé que le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable. Puis, il sera ensuite adopté par le Conseil Communautaires.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux émettent l'avis suivant : Favorable à l'unanimité

Il faut cependant être vigilants et ne pas renouveler l'expérience des bureaux d'études dont le coût est passé de 25 € de l'heure à 41 €.

#### **A. Mutualisation formation**

*Il s'agit d'acter la mutualisation relative au plan de formation 2016-2019 entre l'Agglomération du Bocage Bressuirais et la commune, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.*

Le dispositif issu de la loi du 19 février 2007 a renforcé les droits individuels et collectifs à la formation des agents territoriaux qui s'exercent selon un jeu de responsabilités croisées entre les agents, les employeurs et le CNFPT.

Ce dispositif implique pour les collectivités de mettre en place les conditions nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de formation professionnelle tout au long de la vie.

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B), ses Communes membres et le CNFPT ont décidé de s'engager dans un plan de formation mutualisé pour développer la culture de la formation comme leviers de la gestion des compétences et de la qualité du service public. Ce plan définit les objectifs de formation et les principales thématiques de chaque action de formation des agents territoriaux ainsi que l'accompagnement des projets.

La convention a pour objet de définir les modalités de mutualisation entre la CA2B et la Commune dans le cadre du plan de formation mutualisé.

Afin de rationaliser et d'optimiser leur action sur l'ensemble du territoire, les collectivités désignent un coordinateur, qui sera soit la CA2B soit un prestataire extérieur.

Les engagements et les rôles de chacune des parties sont précisés dans la convention.

Concernant le financement de la prestation de coordination, la CA2B avancera l'année N+1 l'intégralité des sommes dues au titre de cette prestation de l'année N. La Commune remboursera à la CA2B les sommes dues en fonction du nombre d'agents inscrits en année n+1.

A titre d'information, de juin 2016 à mai 2018, la mission de coordination est externalisée et confiée à un prestataire-coordonateur : la Maison de l'Emploi.

Le montant total de cette prestation est de 14 000 €.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **d'adopter la mutualisation entre la CA2B et les communes membres relative au plan de formation mutualisé et le principe de la prestation de coordination, comme mentionnés dans la convention annexée.**
- **d'imputer les recettes et les dépenses sur les budgets correspondants.**

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'adhérer au plan de formation de l'agglo 2B.

## **B. Mutualisation de l'accueil périscolaire**

Le maire propose d'attendre le mois prochain pour prendre une décision. Une réunion devant avoir lieu mardi 7 juin en présence de l'agglo et de l'ensemble du personnel péri scolaire.

### **4. Tarifs des transports scolaires pour la rentrée 2016/2017 (compétences agglo 2B)**

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglo 2 B en date du 10 mai 2016 relative au vote des tarifs de transports scolaires applicables à partir de septembre 2016 ;

Le forfait maternelle-primaire passe de 45 € à 75 € par élève et par an (50 € à partir du 2<sup>nd</sup> enfant). Le conseil décide de reconduire la subvention à hauteur de 20 € par élève (4 abstentions).

### **5. Renouvellement mission optionnelle centre de gestion pour la gestion des dossiers CNRACL**

Le conseil émet un avis favorable pour le renouvellement de l'adhésion de la commune à la mission optionnelle du centre de gestion relative à la gestion des dossiers CNRACL (retraite). Etant entendu que les missions ne sont facturées qu'en cas d'utilisation du service.

## **6. Avenant à la convention de formation et d'assistance au personnel à l'utilisation du logiciel paie**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les paies sont réalisées par le centre de gestion. Concernant la demande d'annulation de la facturation des prestations d'assistance concernant le logiciel paie pour l'année 2015, le centre de gestion nous informe de son refus, soit une somme de 233 €. Par contre, et à titre exceptionnel, annule la facturation pour l'année 2016. Le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer l'avenant.

## **7. Toiture église : lancement de la procédure d'appel d'offres et devis**

- a. Le maire présente l'ensemble du dossier de consultation des entreprises concernant les travaux de réfection de la toiture de l'église. Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de ce marché, le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer tout document s'y rapportant notamment l'acte d'engagement avec l'entreprise la mieux disante conformément aux critères de sélection retenus ( 60 % valeur technique et 40 % le prix).

Compte tenu du montant, il est proposé au Conseil Municipal – en application de la loi n° 2009 – 179 du 17 février 2009 – d'autoriser l'engagement de la procédure de marchés publics correspondante et la signature du marché de travaux correspondant. Vote pour à l'unanimité.

- b. Mission SPS et diagnostic amiante : des devis concernant la mission d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et diagnostic amiante ont été demandés. Le maire propose d'engager Mme REAU Gisèle pour la mission SPS pour un montant de 1.134 € et l'entreprise e-maidiag pour le diagnostic amiante pour un montant de 136 €. Le conseil accepte à l'unanimité.

## **8. Achat de parcelle à la Berthomelière**

Suite aux travaux de rénovation de la route de la Berthomelière, il a été constaté que la parcelle située en bout de la route et desservant le village, cadastrée section AP n° 165 d'une contenance de 525 m<sup>2</sup>, appartenait aux Consorts RAOUL, Mr GROLLEAU Jean-Marie et Mr GERBIER Alexandre. Le maire propose d'acquérir cette parcelle pour l'euro symbolique. Les frais seront à la charge des vendeurs. Le conseil vote pour (2 abstentions : Mrs GROLLEAU et CHOLOUX). Le conseil donne tous pouvoirs au maire ou son représentant pour signer l'acte d'achat en l'étude de Maître ARNAUD, notaire associé à Bressuire.

## **9. Convention GEREDIS pour extension de réseau à la Méfraire**

Le maire présente la convention de financement établi par Geredis pour l'extension de réseau public d'électricité : équipement public exceptionnel, situé à la Méfraire au profit de Mr FERJOUX Rodolphe, demandeur.

Après en avoir pris connaissance, le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer ladite convention prévoyant la totalité des frais (8.026,14 € HT) à la charge du pétitionnaire.

## **10. Questions diverses**

### **a. demande de pose compteurs électrique au Plessis Olivier,**

Mme Reinhard Rose demande l'autorisation de poser un compteur électrique sur son terrain situé au Plessis Olivier, situé en Zone A du P.L.U., en vue d'installer une caravane. Le maire émet un avis défavorable. En effet, la réglementation en vigueur interdit l'implantation de

caravane en zone Agricole. Ce genre de demande doit faire l'objet d'une déclaration préalable pour une durée maximum de 3 mois est uniquement acceptée en zone de loisirs (camping).

**b. demande pour barbecue extérieur à la salle des fêtes**

Une demande d'installation d'un barbecue pour une fête d'anniversaire à la salle des fêtes a été adressée en mairie pour le 18 juin. Le conseil accepte à condition de disposer des moyens d'extinction de feux à proximité.

**c. bilan inspection des protections contre l'incendie par le SDIS et Véolia,**

A la suite d'une inspection de l'ensemble des poteaux incendie de la commune, 2 devis du SVL pour le remplacement des poteaux à la Noue Ronde et à La Priaudière ont été envoyés. La participation de la commune s'élève à 1.860 € pour chaque poteau. Le conseil donne pouvoirs au maire à l'effet de passer la commande.

En ce qui concerne l'inspection des réserves naturelles, certaines ne sont pas accessibles. A voir en commission voirie.

**d. enquête publique parc éolien**

L'enquête publique est ouverte du 22 juin au 22 juillet. Permanence du commissaire enquêteur à la mairie les : les 22 juin et 2 juillet de 9 h à 12 h, le 7 juillet de 14 h 30 à 17 h 30, le 12 juillet de 9 h à 12 h et le 22 juillet de 14 h 30 à 17 h 30.

Une délibération du conseil pour donner son avis sera envoyée dès l'ouverture de l'enquête (c'est-à-dire à compter du 22 juin).

**e. arrêté préfectoral « aménagement de la RN 149 - déviation de Parthenay,**

Le 17 mai 2016, un arrêté préfectoral concernant le tracé de la déviation de Parthenay a été envoyé à la mairie. Celui-ci porte sur la modification du fuseau de 1000 m à 300 m

**f. demande de bureau de vote pour les primaires du groupe « Les Républicains »,**

Les 20 et 27 novembre auront lieu les élections primaires du groupe « les républicains ». Il nous est demandé la location de la salle de réunion pour l'organisation de ces élections. Le maire demande au conseil de se prononcer pour ou contre la gratuité de la salle. Il est rappelé que la salle est mise à disposition gratuitement dans les autres communes et que pour des élections syndicales par exemple, la gratuité est de mise. Le conseil vote pour la gratuité (1 abstention : Mr MARY) 1 voix contre (Mr GROLLEAU).

**g. fiche DGF 2016,**

En 2016 une somme de 171.173 € sera versée au titre de la Dotation Globale Forfaitaire 2016. La Préfecture nous informe qu'un écrêtement de 4.600 € a été procédé lors du calcul de cette dotation pour la commune de Chiché. En raison d'un Potentiel fiscal de la commune supérieur à la moyenne.

**h. dépose de la cabine téléphonique place St Martin**

Orange nous informe de la dépose prochaine de la cabine téléphonique située place St Martin. Celle-ci n'étant plus utilisée.

**i. plan du cimetière**

Dans la continuité de l'aménagement du nouveau cimetière, un devis a été demandé auprès de Alpha Géomètre pour la création d'un plan d'affichage avec relevé topographique des emplacements et numérotation des concessions. Il s'élève à 1.380 € HT. Le conseil accepte à l'unanimité.

**j. autorisation de sortie rue du Four**

Pour des raisons de sécurité, une sortie concernant la parcelle située 27 rue du Commerce sera créée par les propriétaires et donnera sur la rue du Four. Accord du conseil.